



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

filière bois

Question écrite n° 98585

Texte de la question

M. Michel Zumkeller attire l'attention de M. le ministre délégué à l'industrie sur la nécessité de soutenir la création d'une véritable filière de chauffage au bois en Franche-Comté. En effet, si nos compatriotes sont de plus en plus intéressés par les chauffages à copeaux ou à granulés de bois, il y a un risque important de constater dans les années à venir un tarissement de l'approvisionnement. Pourtant, les ressources en bois sont très importantes mais nous manquons d'une véritable filière de production locale de ces granulés. Aussi, il souhaite connaître les actions mises en place pour favoriser l'émergence d'une telle filière.

Texte de la réponse

Le Gouvernement attache une importance toute particulière au développement des énergies renouvelables au sein de l'offre énergétique française parce qu'elles contribuent naturellement à la lutte contre l'effet de serre, à l'indépendance énergétique mais aussi au développement local. Le secteur du bois énergie, qui constitue l'une des filières essentielles pour atteindre l'objectif d'augmentation de 50 % de la part de chaleur d'origine renouvelable produite d'ici à 2010 fixé par la loi de programme du 13 juillet 2005, bénéficie de différentes mesures de soutien. En premier lieu, la loi de finances de 2006 a majoré de 40 à 50 % le taux du crédit d'impôt applicable aux dépenses d'acquisition par les particuliers d'équipements produisant une énergie renouvelable qui visent notamment les appareils à bois dont les poêles à granulés. En second lieu, le plan bois énergie mis en oeuvre par l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) assure par un mécanisme d'aide à l'investissement l'installation de chaufferies essentiellement à partir des sous-produits et déchets y compris les granulés de la filière bois. Parallèlement à la valorisation thermique, la filière bois bénéficie de mesures prises par le Gouvernement quant à la promotion de l'électricité produite à partir de sources d'énergie renouvelable. Dans ce cadre, un nouvel appel d'offres va être lancé prochainement pour la réalisation de centrales de production d'électricité alimentées à partir de biomasse. Ces mesures devraient concourir à la structuration des diverses filières d'approvisionnement tout en veillant à limiter les conflits d'usage.

Données clés

Auteur : [M. Michel Zumkeller](#)

Circonscription : Territoire-de-Belfort (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 98585

Rubrique : Bois et forêts

Ministère interrogé : industrie

Ministère attributaire : industrie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 juin 2006, page 6737

Réponse publiée le : 7 novembre 2006, page 11627